

Fiche de présentation : Entreprise de la filière méthanisation

Nom de l'entreprise XERGI **Activité principale**
CONSTRUCTEUR BIOGAZ

Adresse : Tour de l'Horloge, 4 place Louis Armand
CP : 75603 Ville : PARIS Cedex 12

Tél. : 01 72 76 26 64 Fax : 01 72 76 25 99
Courriel : gul@xergi.com Site : www.xergi.com



Contacts : Ole HAUDRO NIELSEN, Reponsable France
Guillaume LOIR, Responsable projets

Date de création :
Directeur :
CA :
Nombre de salariés : >100
Filiale du groupe :

Type de structure : Constructeur
Implantation en Rhône-Alpes :
Implantation en Bretagne et Pays de la Loire : OUI

Les domaines d'intervention

Taille minimale de l'installation : 350 kw el

- Méthanisation agricole Centre d'enfouissement technique Ordures ménagères
 Industrie laitière, fromagerie Industries Station d'épuration

Les offres en méthanisation

ETUDES :

- Approche territoriale
 Etude et recherche de gisement
 Pré diagnostic
 Etude de faisabilité
 Démarches administratives
 Expertise
 Assistance à maîtrise d'ouvrage
 Maîtrise d'oeuvre

LABORATOIRE :

- Substrat, Digestat, Biogaz
 Pilote en laboratoire

CONSTRUCTION :

- Génie civil
 Local de déchargement pour co-substrat
 Local technique
 Hygiénisation
 Pré fosse
 Méthaniseur en :
 Métal Béton Autres :
 Avec pour technologie :
 Liquide Pâteuse Sèche
 Stockage digestat/boues
 Stockage du biogaz
 Torchère
 Cogénération
 Chaudière
 Régulation GTC

TRAITEMENTS DU BIOGAZ ET DU DIGESTAT :

- Epuration du biogaz
 Séparation de phase
 Granulation
 Séchage

RESEAUX :

- Création d'un réseau de chaleur
 Création d'une conduite biogaz
 Injection dans le réseau de gaz naturel
 Raccordement au réseau électrique

AUTRES EQUIPEMENTS :

- Manutention des co-substrats
 Epandage
 Autres : Système d'extraction et de valorisation de l'azote NIX

MONTAGES D'OPERATIONS :

- Participation dans une société
 Financement
 Prêts
 Recherche de partenaires financiers
 Financement de poste
 Méthanisation collective

ACCOMPAGNEMENTS :

- Formation à la maintenance de l'unité
 Démarrage, mise en route de la méthanisation
 Maintenance de la cogénération
 Suivi biologique de l'installation

Particularités de l'entreprise

- Bénéficie du centre de recherche sur le biogaz le plus grand du monde.
- Réhabilitation d'unités biogaz de 350kW à plusieurs MW électriques.

- Nombreuses références avec traitement de co-produits agricoles et industriels
- Références avec unités d'hygiénisation et stérilisation.

Objectif de l'entreprise :

XERGI possède un savoir faire reconnu dans le traitement des biomasses quelles soient industrielles ou agricoles. Nous possédons de nombreuses références allant de 350 à 8 MWé.

Notre brevet NIX nous permet d'extraire l'azote contenu dans le lisier et le transformer en un fertilisant concentré. Il améliore également le potentiel biogaz du lisier en passant de 50% à 70%.

Ce procédé est particulièrement intéressant dans les zones excédentaires en azote et dans lesquelles l'élevage porcin est très dense.

Des brevets, des technologies

Nom de la technologie	Localisation dans le process	Principe, objectif
XERGI	Process global	Permettre un traitement entièrement automatisé d'une unité de méthanisation multiproduits
Modules de dosage	Prétraitement	Quantifier et préparer les produits avant leur introduction dans le digesteur.
NIX	Prétraitement	Soustraire l'azote de la biomasse pour la rendre plus méthanogène et pouvoir valoriser l'azote

Des références

Il peut s'agir de références de client en cours de réalisation car peu d'installations sont arrivées à ce jour à leur terme en France

- Danemark
- Allemagne
- Belgique, Hollande, Etats Unis...

Des réalisations

En France : nb
En cours en France : nb
Ailleurs : >50

Les entreprises associées

Partie du process	Entreprises associées	Avec un contact et/ou un site Internet

Des entreprises locales sont associées à la réalisation pour les interventions suivantes :

-
-
-
-

Vous souhaitez vous faire référencer ?

Contact en Rhône-Alpes : valerie.borroni@raee.org

Le contenu de ce document n'engage que la responsabilité de son auteur et ne représente pas l'opinion de la Communauté Européenne. La Commission européenne n'est pas responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations qui y figurent.



Mise à jour : Janvier 2009